
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 9999-2009, 11 novembre 2009

Loi sur les régimes complémentaires de retraite
(L.R.Q., c. R-15.1)

Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires
de retraite, notamment en matière de financement et
d'administration
(2006, c. 42)

Régimes complémentaires de retraite
— Mesures destinées à atténuer les effets de la crise
financière à l'égard de régimes de retraite visés par
la Loi

CONCERNANT le Règlement concernant les mesures
destinées à atténuer les effets de la crise financière à
l'égard de régimes de retraite visés par la Loi sur les
régimes complémentaires de retraite

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 11 novembre
2009, 141^e année, n° 45, page 5315.

À la page 5315, on aurait dû lire « 1153-2009,
4 novembre 2009 » au lieu de « 9999-2009, 11 novembre
2009 ».

52736